

Assemblée générale du 11 mai 2023

Séance du 11 mai 2023

Délibération N°3

Objet : Vote du montant de taxe spéciale d'équipement (TSE) pour 2023

Le ONZE MAI DEUX MILLE VINGT-TROIS à 10h00, l'Assemblée générale dûment convoquée le 05 mai 2023 s'est réunie en l'Hôtel TASSIN, sous la présidence de M. Ariel LEVY

Etaient Présents :

Au titre des communes : LEGENDRE Christian, CHOFFY Patrick, CHAMBRIN Michel

Au titre des EPCI : BOURILLON Christian, HAMON Stéphane, DUPUIS David, NIEUVIARTS Hervé, LARCHERON Gérard, ECHEGUT Patrick, HAUCHECORNE Bertrand, NEVEU Didier, CHOLLET Fabrice, BAUDE Laurent, TRIQUET Francis

Au titre des départements : LEVY Ariel, BELLAIS Laurence

Représentés : LE GOFF Christophe, RONCERAY Jean-François, BOULOGNE Didier, JUDALET Patrick, BELHOMME François, LECOMTE Olivier, GAURAT Hervé, BURGEVIN Gilles, DUCROT Didier, BAUCHER Bernard, GAUDET Marc, TOUCHARD Alain, NERAUD Frédéric, BAUDU Stéphane, GLOANEC MAURIN Karine, BARRUEL Béatrice, LHERITIER Catherine, JACQUET David.

<i>Nombre de délégués composant l'assemblée</i>	62
<i>Nombre de délégués en exercice.</i>	62
<i>Quorum (majorité)</i>	33

Le quorum formé par la majorité des membres étant atteint par 33 délégués présents ou représentés, il a été procédé à l'ouverture de la séance

Vu le rapport du Président,

Vu le vote du produit de la TSE 2023 par l'Assemblée générale du 2 décembre 2022,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 324-1 à 324-9,

Vu l'article 1607 bis du Code général des impôts,

DELIBERE

=====

Article 1 : le rapport est adopté.

Article 2 : le produit de la Taxe Spéciale d'Équipement à percevoir en 2023 est confirmé pour un montant de 12 millions d'euros.

(Adopté)

Pour extrait conforme,



Le Président
Ariel LÉVY

Publication sur le site internet www.fonciercoeurdefrance.fr le 17 mai 2023